

Hauts-de-France

Dossier suivi par : Stéphanie DEPREZ

Mail: stephanie.deprez@hautsdefrance.fr

Réf: AHDF-2023-001743

Tél: 03 74 27 15 32

Direction

Agence Hauts de France 2040

Service aménagement régional

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le

ID: 059-200041960-20230705-CC

O FEV. ZUZS

Pour traitement :

Pour réponse :

Pour Info:

Monsieur Luc FOUTRY
Président
Communauté de communes Pévèle
Carembault

59710 PONT A MARCQ

141 rue Nationale

Amiens, le

⁻ 7 FEV, 2023

Objet : Modification de droit commun du PLU de Gondecourt

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre courriel daté du 12 janvier 2023, concernant la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de GONDECOURT.

Les PLU sont des instruments opérant pour la gestion de l'espace et le développement équilibré des territoires. C'est pourquoi la Région porte un intérêt à ce document stratégique.

Le SRADDET Hauts-de-France a été adopté le 30 juin 2020 et approuvé par le Préfet le 4 août 2020. Il est intégralement téléchargeable sur https://2040.hautsdefrance.fr/download/sraddet-adopte-en-2020/.

Au titre de l'article L 4251-3 du CGCT et selon la hiérarchie des normes, le SRADDET s'impose au Schéma de cohérence territorial et à défaut au PLU. La Région a décidé de concentrer son accompagnement sur les Schémas de cohérence territoriaux et c'est donc à travers le SCoT de votre territoire (qui intègre votre commune et le périmètre de votre PLU) que le SRADDET s'appliquera.

C'est pourquoi je vous prie de bien vouloir excuser l'absence des services régionaux au cours de la procédure citée en objet.

Veuillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Par délégation du Président du Conseil régional,

Pierre-Jean LORENS Directeur par intérim

N.B.: Cet accusé de réception ne tient pas lieu d'avis de la Région sur le projet